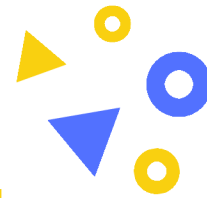




MASC

LA MAIRIE AIDE LE SPORT ET LA CULTURE

Chèques Sport et Culture - Saison 2026/2027



Afin d'encourager la pratique de la culture et du sport des enfants eaunois, la municipalité s'engage auprès des familles à travers sa campagne « MASC ».



Comment ça marche ?

Chaque enfant peut se voir délivrer jusqu'à un maximum de deux chèques de 20 euros chacun, utilisables au sein de deux associations distinctes.

Ces chèques sont déductibles des frais d'inscription auprès d'une association eaunoise adhérente au dispositif, pour la rentrée scolaire 2026.

Pour les enfants eaunois scolarisés et ayant moins de 12 ans.

Les étapes :

1. Compléter le coupon d'inscription ci-dessous ou le formulaire disponible sur le site de la Mairie :
Enfance jeunesse/Chèques MASC

2. Fournir en plus du coupon :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois et
- Une carte nationale d'identité de l'enfant.

3. Retourner le dossier complet avant le 09/10/2026 :

- Soit via le formulaire en ligne ;
- Soit par mail service.associations@mairieaunes.fr

Un accusé réception vous sera envoyé afin de confirmer le dossier complet et préciser les modalités de distribution du chèque.

4. Après réception du chèque MASC, le déposer à l'association avant le 30/10/2026.



Renseignements généraux :

Nom et Prénom du responsable légal :

Téléphone :

Mail :

Enfant(s) :

Nom et prénom enfant 1 :

Nombre de chèque enfant 1 :

Nom et prénom enfant 2 :

Nombre de chèque enfant 2 :

Date de dépôt de la demande :

Pièces à joindre :

- Justificatif de domicile
- Carte d'identité de l'enfant ou page de l'enfant du livret de famille



AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTÉ
À envoyer à : service.associations@mairieaunes.fr

